

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 84 (1939)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Sommes-nous capables de nous défendre?  
**Autor:** Frick  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341959>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

---

Pour la Suisse :	<b>ABONNEMENT</b>	Pour l'Etranger :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—		1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 4.—		3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50.

---

**DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :**  
 Avenue de la Gare 33, Lausanne \_\_\_\_\_ Compte de chèques post. II. 5209

**ANNONCES :** Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

---

## Sommes-nous capables de nous défendre?

---

D'une conférence qu'il a prononcée sur ce titre avant la guerre, et qui parut dans les *Schweizer Monatsheften*, N<sup>o</sup> 3, (Interverlag A. G. Zurich), le colonel E. M. G. Frick a bien voulu nous autoriser à détacher et à traduire les pages, d'une noble et clairvoyante inspiration, qu'on lira ci-dessous.

Après avoir représenté l'effort accompli par notre peuple et son armée pour sa défense nationale, et apprécié la situation de cette défense devant les différents modes d'agression, terrestre et aérienne, auxquels nous devons nous efforcer de parer, le colonel Frick nous invite à un examen de conscience, dont les événements actuels font apparaître tout le sens et la gravité.

(Note de la Réd.)

. . . . .

Un peuple qui combat avec une vigueur extrême et la plus grande bravoure, avec l'énergie du désespoir, n'est jamais perdu, même si l'adversaire finit par avoir raison de sa résistance militaire. Rappelons-nous les quinze cents

Suisses qui, à Saint-Jacques sur la Birse, se battirent avec tant de vaillance contre cinquante mille ennemis. Certes, ils payèrent de leur sang leur fidélité au pays ; mais leur défaite eut les effets d'une victoire décisive ; elle établit, pour des siècles, le renom de la bravoure suisse.

Nous touchons ici au cœur du problème de l'efficacité de notre défense. On se rappelle la question que le grand Bernois Albert de Haller posa aux hommes de sa génération, et que nous pouvons nous adresser à nous-mêmes :

Helvétie, terre des héros,

Tes fils d'aujourd'hui seront-ils dignes de leurs aïeux ?

En d'autres termes, il faut nous demander si notre peuple et notre armée possèdent encore ces hautes vertus morales et spirituelles par lesquelles nos ancêtres se distinguèrent et qui, seules, nous mettront en mesure d'opposer une ferme résistance à l'agresseur. Car nous ne devons pas douter que les meilleures armes, les fortifications les plus solides, les avions les plus modernes ne servent à rien s'ils ne se trouvent pas entre les mains d'hommes hautement fidèles à leur devoir, d'une volonté indomptable, et qui ne craignent pas d'exposer leur vie pour la liberté et l'indépendance de leur pays.

Nous pouvons certainement avoir confiance en notre armée, sans que cela suppose une sotte admiration de nous-mêmes. Certes, nous ne devons pas oublier qu'il peut et qu'il doit être encore fait beaucoup pour développer l'esprit militaire, et qu'il s'agit de travailler inlassablement pour inculquer aux troupes ce sens du sacrifice et de la discipline, et cet esprit d'initiative, d'audace et d'entreprise, si essentiels pour conduire au succès militaire. Reconnaissons qu'il nous est plus difficile qu'à l'étranger, à cause de nos brèves périodes de service, d'apprendre au soldat à manier, avec la sûreté nécessaire, les armes et les engins modernes dont il est pourvu. Je crois néanmoins pouvoir affirmer que l'esprit de notre armée est sain et que l'instruction de nos soldats ne doit pas non plus être dédaignée.

La meilleure armée, conduite par les chefs les plus habiles, serait vouée à l'insuccès si elle n'avait pas derrière elle un peuple prêt à tous les sacrifices pour conserver la liberté et l'indépendance du pays.

Est-ce le cas chez nous ? Il faut avouer que notre peuple ne mérite pas que des éloges. La course aux biens matériels et aux plaisirs grossiers, l'égoïsme, le manque de courage moral et la peur des décisions nettes sont des traits qui se rencontrent souvent chez nous et qui causent du souci aux patriotes clairvoyants. Mais heureusement, des qualités compensent ces défauts. L'officier de carrière, qui entre en contact avec tous les milieux de la population, est particulièrement bien placé pour constater — avec quelle satisfaction ! — à quel point le dévouement, l'esprit de sacrifice, un sain patriotisme sont encore répandus dans notre peuple, dans la classe ouvrière comme chez les paysans, chez les commerçants, comme dans les professions techniques et scientifiques, en un mot dans toutes les couches de la population. Mais aux temps difficiles que nous vivons, il s'agit de posséder autre chose encore : un caractère bien trempé, impavide, une âme héroïque. Dans ce domaine, il y a, si je ne m'abuse, encore bien des progrès à réaliser.

On a beaucoup parlé, ces derniers temps, de la *Défense spirituelle du pays*. Cette notion contient une idée juste, à savoir que la défense nationale dépend, en dernière analyse, non pas du nombre des combattants et des armes ni de la qualité et de l'ampleur de l'armement, mais de l'idéal moral sur lequel se fondent le peuple, l'Etat et l'armée, et dont ils tirent leur force de résistance. Sans un tel idéal, aucun peuple ne peut lutter victorieusement pour son existence.

J'ai toutefois l'impression que le terme de « défense spirituelle » court le grand risque de devenir un simple *slogan*. On a craint chez nous, à un certain moment, — et peut-être espéré, ici et là, à l'étranger — que des doctrines politiques contraires à notre esprit suisse s'implan-

teraient dans notre pays et y trouveraient une large diffusion. C'est ainsi que la défense spirituelle s'est trouvée souvent réduite à une critique, toute négative, des conceptions politiques de l'étranger, et, peut-être aussi, à une louange, par trop naïve, de nos institutions. C'était méconnaître qu'en critiquant l'étranger sur ce mode négatif, et en admirant sans bornes nos propres institutions, nous ne saurions travailler avec succès à notre défense spirituelle, ni encore moins enthousiasmer notre jeunesse, cette jeunesse qui est l'espoir de demain et qui devra combattre au premier rang.

Depuis lors, on a discerné très clairement que notre peuple est fort peu accessible aux idéologies étrangères — d'où qu'elles viennent ; que de telles craintes étaient peu fondées en vérité, et qu'on avait eu tort de considérer comme fasciné par des idées étrangères celui qui critiquait certains aspects de notre vie publique.

Notre défense spirituelle doit s'appliquer davantage aux valeurs réelles que nous avons à défendre et qui ne sont pas fonction d'un aspect, tout passager, de la vie de notre peuple. L'esprit suisse, c'est une attitude morale très précise, qui se distingue nettement, non seulement des conceptions en honneur dans les Etats totalitaires, mais encore de celles qui règnent dans les autres démocraties. Je songe ici, en tout premier lieu, à ce *principe de la fédération*, sur lequel la Suisse est fondée, ce noble principe qui permet à plusieurs races, différentes par la langue et la culture, de coexister, et, mieux encore, de vivre en très bonne harmonie en se considérant comme un seul peuple. Ce principe implique que nous renoncions, en conscience, à toute tentative de supprimer le caractère spécifique des différentes races au profit d'une unification centralisatrice, ou, du moins, de leur enlever leurs particularités essentielles.

Mais cette diversité dans l'unité, comme disait Gottfried Keller dans le *Fanion des Sept braves*, ne peut être assurée que dans une atmosphère de *liberté* ; d'une liberté qui réside avant tout dans le droit des cantons à régler indépen-

damment et souverainement leurs affaires intérieures ; dans l'autonomie des grandes et petites communes ; et, enfin, dans la liberté de l'individu.

Un des principes immuables de notre Confédération — un de ceux que le cours des siècles et la suite des institutions politiques n'ont que peu ébranlés — veut qu'un peuple fort, et les personnalités marquées par lesquelles il doit être gouverné, ne peuvent se développer que dans une atmosphère de liberté.

Tels sont les fondements de notre conception suisse de l'Etat. Nous devons les défendre quels que soient les changements apportés par les circonstances nouvelles et les phénomènes politiques, économiques et sociaux, qui en résultent.

A ces deux principes s'en ajoute un troisième, qui trouve son expression dans le Pacte de 1291. Ce principe, c'est celui de l'arbitrage : « Si — déclare le Pacte de 1291 — quelque discord venait à surgir entre les Confédérés, le plus sages interviendront par arbitrage afin d'apaiser le différend, selon qu'il leur paraîtra convenable, et si l'une ou l'autre des parties passait outre à leur sentence, les autres Confédérés se déclareraient contre elle. »

Ce texte indique la voie qui nous permettrait de régler nos différends, qu'ils soient d'ordre politique, économique ou social, non pas en faisant appel au pouvoir coercitif de l'Etat, mais par une procédure arbitrale interne. Nous touchons ici au caractère propre de la liberté suisse, de cette liberté si différente de celle qui fut proclamée sur les barricades de la Révolution française, car elle signifie, non pas une rupture des chaînes, mais un transfert de la responsabilité sur les épaules de chaque citoyen.

A l'inverse des pays où les citoyens attendent des décisions du gouvernement, des parlements ou politiques de carrière, la Suisse est un Etat où la liberté appelle l'ensemble des citoyens à assumer la responsabilité collective du pays. C'est une chose dont nous devons nous souvenir tout particulièrement à l'heure actuelle. Chez nous, la

liberté implique une obligation, et cette obligation est de consentir, sans qu'intervienne partout la contrainte de l'Etat, tous les sacrifices qui sont nécessaires pour assurer, aujourd'hui et demain, l'existence du pays. La liberté nous oblige aussi, quand sonne l'heure du danger, à mettre spontanément toutes nos forces, tous nos biens et tout notre sang au service du pays, afin de protéger son indépendance.

Mais il reste toujours une question à résoudre : sommes-nous prêts ? Non seulement matériellement et militairement, mais prêts au sacrifice suprême dans le sens le plus élevé ? Et là, un danger nous menace. Ce danger, c'est que plus d'un entre nous, par crainte ou par couardise, ne se persuade que les armements colossaux des grandes puissances et les moyens de combat modernes ne nous permettent plus de compter sur une possibilité de résistance et que mieux vaut capituler. Renonçons pour aujourd'hui à chercher dans quelle mesure les bruits de ce genre — qui menacent de briser notre volonté de résistance — naissent et se colportent sous l'effet de la bêtise, de la lâcheté ou de la peur, ou pour répondre à des motifs personnels inavouables. Renonçons à examiner, si et dans quelle mesure, de telles rumeurs émanent de sources étrangères intéressées. Constatons seulement qu'un danger mortel menace les fondements mêmes de notre défense nationale, quelle que puisse être la valeur de nos armements.

J'ai lu récemment un entrefilet de journal, dans lequel un citoyen s'indignait du fait qu'un homme politique, prié de donner un renseignement sur une question aérienne, avait répondu que cette défense ne servait à rien puisque nous serions, de toute manière, écrasés en l'espace de quelques heures. Les gens qui tiennent un pareil langage sont les fossoyeurs du pays ; ils sont presque pires que de véritables traîtres. Si un Etat avait l'intention de nous attaquer, rien ne lui serait plus utile qu'une propagande défaitiste née au sein même du pays pour briser notre volonté de résistance. Le simple fait que notre peuple aurait perdu la conviction qu'il peut se défendre pousserait l'étranger à nous attaquer,



au moins autant que ne feraient des armements nettement insuffisants.

Puisque nous parlons de la propagande défaitiste, il convient de signaler une certaine forme de critique exprimée en public qui a facilement les mêmes effets que cette propagande. Dans un pays dont la structure politique veut que le citoyen participe, pour une si large part, aux affaires publiques, il serait fort regrettable que l'on interdisât la critique dans le domaine militaire, et que les autorités compétentes négligeassent purement et simplement les propositions de citoyens patriotes, mais à qui manquent parfois les connaissances techniques. Il y a cependant une espèce de critique qui est inacceptable parce qu'elle repose à priori sur l'idée que les autorités responsables manquent de prévoyance, agissent à rebours du bon sens et se contentent de formules creuses. Cette critique ne mène à rien ; elle est strictement destructive ; elle sape cette confiance sans laquelle l'armée ne peut exister. Elle crée un état d'esprit qui, en cas de guerre, amène bientôt le citoyen à considérer tout revers, tout insuccès, même local et fortuit, comme une preuve de l'incapacité totale, voire de la trahison des chefs. Avec un tel état d'esprit, il n'y a pas de défense possible.

Notre peuple ne doit pas mettre en doute qu'une volonté bien arrêtée de résister à tout agresseur peut nous sauver et peut-être même empêcher que nous ne soyons entraînés dans un conflit.

Mais ne comptons pas trop sur cette éventualité rassurante. Au contraire, nous devons nous faire à l'idée que les circonstances ne nous seront probablement pas aussi favorables que durant la guerre mondiale. Nous ne pouvons ni ne voulons escompter, dès le début, une aide étrangère, et nous devons nous préparer à nous battre seuls, au moins pour commencer. En tous cas, l'histoire montre que celui qui capitule lâchement ou qui se laisse rapidement déborder n'est même pas soutenu par ses alliés. Comment un pays qui, par principe, renonce à toute alliance et à tout rapprochement avec tel groupe de puissances ou tel bloc, pourrait-il



s'attendre à une aide s'il n'était pas capable de défendre son indépendance contre un adversaire, même plus fort, et s'il ne s'y montrait pas résolu ?

Le moment est venu de dire un mot de notre neutralité. Combinée avec les difficultés que présenterait notre pays comme champ d'opérations, et avec certains facteurs relevant de la politique internationale (sur lesquels je ne puis m'étendre ici), notre neutralité demeure la pierre angulaire de notre sécurité extérieure. Sans doute, cette neutralité est-elle une notion du droit des gens et n'a-t-elle rien à voir avec les sympathies et les opinions personnelles des citoyens. Nulle puissance ne peut d'ailleurs, cela va de soi, nous prescrire ce que nous devons penser et comment nous devons juger les événements qui se déroulent sur le plan international. Toujours est-il que les journaux qui manifestent quelque hostilité, qui suspectent ou outragent des gouvernements ou des peuples étrangers, font sans cesse naître, au delà de nos frontières, des doutes quant à notre neutralité et notre volonté de maintenir la balance égale. De notre liberté découle précisément un devoir en ce domaine un devoir qui n'est pas inspiré par l'intérêt de l'étranger, mais par notre propre sécurité. Celui qui, par la plume ou par la parole, s'exprime publiquement de telle manière, soit pour des raisons de politique intérieure, soit simplement afin d'exercer ce droit de déblatérer auquel nous tenons tant, celui-là compromet notre sécurité ; il fournirait, le cas échéant, des armes à une propagande dirigée contre nous. Le sang de nos soldats est trop précieux pour que nous risquions de le répandre à cause des criaileries d'agitateurs irresponsables.

Témoignons, au contraire, de notre courage par notre manière virile de faire face à toute éventualité. Rendons-nous bien compte — sans nous bercer d'illusions — des horreurs que causerait une guerre, en dépit de la préparation militaire la plus accomplie. Acceptons même d'envisager la pire éventualité, celle d'une disparition dans des conditions honorables. Mais, c'est précisément devant ce grand

danger que se manifeste la valeur d'un peuple et d'une armée.

Pour celui-là même qui va de succès en succès et à qui s'ouvre la perspective d'une grande victoire, de conquêtes et d'une extension du pouvoir, il n'est point aisé de soutenir une guerre. Mais ce n'est pas encore là la véritable épreuve du feu. La valeur du soldat ne se révèle tout entière que lorsque la mort paraît certaine, comme ce fut le cas pour les quinze cents guerriers de Saint-Jacques sur la Birse. Et ce n'est que si le peuple suisse, pleinement conscient des dangers, des revers et des défaites possibles, garde la tête haute, qu'il pourra compter sur le maintien de son indépendance. L'histoire suisse nous montre, à travers les siècles de nombreux exemples d'une pareille attitude. Nos aïeux ne se sont jamais demandé contre quelles forces plus puissantes ni contre quelles armes redoutables ils devaient combattre. Confiants dans le Dieu Tout-Puissant au nom duquel ils avaient conclu leur première alliance, et confiants dans leur valeur personnelle, ils marchaient audacieusement à l'ennemi, animés des sentiments qui faisaient dire au grand Bernois Adrien de Bubenberg, assiégé dans Morat : « Nul ne cédera tant que nous aurons une goutte de sang dans les veines ».

Inculquer à notre jeunesse cette vertu inébranlable, la conserver et la développer dans le peuple entier, telle est la tâche de la défense spirituelle du pays.

Si notre peuple est animé de cet esprit, s'il est inspiré par sa foi en Dieu, par sa confiance en soi et par le sens du devoir, du dévouement et du sacrifice, alors, j'en ai la ferme conviction, nous pourrons nous défendre.

Colonel E. M. G. FRICK,  
Sous-chef de l'Etat-major de l'Armée.

---